ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

FIPHFP
Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2013-12-14 du 11 décembre 2013 portant composition du conseil scientifique du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

NOR : *AFSX1330968X*

Le comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment ses articles 26, 36, 64;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, et notamment ses articles 8 à 12;

Vu le règlement intérieur du comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique et les employeurs publics du 7 novembre 2006 modifié;

Vu la délibération n° 2013-12-13 du 11 décembre 2013 modifiant le règlement intérieur du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique;

Vu la proposition de nomination, par le président du comité national, des membres du conseil scientifique du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique;

Après en avoir délibéré,

Décide:

1. Sont désignés membres du conseil scientifique du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique:

M. Wenceslas Baudrillart.

M. Michel Busnel.

M. Alain Domont.

Mme Solange Fasoli.

M. Didier Fontana.

M. Patrick Gohet.

Mme Marie-Anne Montchamp.

M. Eric Plaisance.

Mme Christel Prado.

Mme Aïcha Rouissi.

M. Daniel Vitry.

2. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la diffusion et de la mise en œuvre de la présente délibération, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2013-12-14 du 11 décembre 2013 modifiant le règlement intérieur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique et les employeurs publics:

Nombre de présents au moment de la délibération: 16 + 1 pouvoir.

Votants: 17.

Abstentions: 4.

Nombre de voix « Pour »: 13.

Nombre de voix « Contre »: 0.

La délibération est adoptée.

Fait le 11 décembre 2013.

Le président,
A. Montané

Le directeur,
J.-C. Watiez